

**Quiz droit d'auteur :
fonctionnement, droits et
obligations, exception**



Table des matières

Introduction	3
I - Exercice : Faire valoir	4
II - Exercice : À perpétuité	5
III - Exercice : Griot	6
IV - Exercice : Grand Jacques	7
V - Exercice : Exceptions II	8
VI - Exercice : Art. L. 335-3	9
Solutions des exercices	10
Crédits des ressources	13

Introduction



Questions en lien avec les thèmes suivants :

- Fonctionnement général du droit d'auteur
- Droit d'auteur et obligations d'utilisateur
- Les exceptions au droit d'auteur

Exercice : Faire valoir

[solution n°1 p. 10]



Quels sont les critères pour faire valoir ses droits d'auteur sur son œuvre ?

- L'œuvre doit être publiée
- L'œuvre doit être originale
- L'œuvre doit être achevée
- On ne doit pas s'inspirer d'une autre œuvre
- On doit être capable de justifier de la date de création

Exercice : À perpétuité

[solution n°2 p. 10]



Obligation de citer l'auteur

Obligation d'obtenir une autorisation pour copier une œuvre

Obligation d'obtenir une autorisation pour réaliser une œuvre dérivée

Aucune

Obligations qui disparaissent dès que l'auteur meurt	Obligations qui disparaissent 70 ans après la mort de l'auteur	Obligations qui ne disparaissent jamais

Exercice : Griot

[solution n°3 p. 11]



On peut trouver cette photographie de Pierre-Yves Payet sur le site web de la sculptrice Valem.



Griot

Je souhaite la réutiliser pour faire des affiches pour mon association de musique, que dois-je faire ?

- Demander l'autorisation à la sculptrice.
- Demander l'autorisation au photographe.

Exercice : Grand Jacques

[solution n°4 p. 11]



À partir de quelle année sera-t-il possible de diffuser la chanson *Orly* (1977) de Jacques Brel (1929-1978) sans devoir s'acquitter de droits d'exploitation (sachant que Jacques Brel est de nationalité belge) ?



Jacques Brel (1962)



Exercice : Exceptions II

[solution n°5 p. 12]



Pour quelles actions suivantes peut-on faire valoir une exception au droit d'auteur ?

- La diffusion lors d'un repas de famille du film *Festen* enregistré lors de sa dernière diffusion télévisuelle.
- La réédition de l'intégrale des textes de Platon au format Epub, vendue à prix libre.
- La lecture audio de *La Vie devant soi* (1975) de Romain Gary (1914-1980) diffusée gratuitement sur le site lecture-audio.fr¹.
- Un recueil de citations du *Tribunal des flagrants délires* de Pierre Desproges (1939-1988) diffusé entre 1980 et 1983 à la radio, dans le cadre d'un mémoire de recherche sur le rire.
- La diffusion d'extraits du film *2001, l'Odyssée de l'espace* (1968) dans le cadre d'un cours sur l'Intelligence Artificielle dans un amphithéâtre de l'Université de Technologie de Compiègne.
- Un extrait de la première minute de *The Wall* (1979) des Pink Floyd pour illustrer un article de blog sur l'éducation au XXIe siècle.

¹. <http://lecture-audio.fr/>

Exercice : Art. L. 335-3

[solution n°6 p. 12]



Complétez cette affirmation avec le terme correct :

Est également un délit de la violation de l'un des droits de l'auteur d'un logiciel définis à l'article L. 122-6.

Solutions des exercices



Solution n°1

[exercice p. 4]

Quels sont les critères pour faire valoir ses droits d'auteur sur son œuvre ?

- L'œuvre doit être publiée
- L'œuvre doit être originale
- L'œuvre doit être achevée
- On ne doit pas s'inspirer d'une autre œuvre
- On doit être capable de justifier de la date de création

Solution n°2

[exercice p. 5]

Obligations qui disparaissent dès que l'auteur meurt	Obligations qui disparaissent 70 ans après la mort de l'auteur	Obligations qui ne disparaissent jamais
Aucune	Obligation d'obtenir une autorisation pour copier une œuvre Obligation d'obtenir une autorisation pour réaliser une œuvre dérivée	Obligation de citer l'auteur

Solution n°3

[exercice p. 6]

On peut trouver cette photographie de Pierre-Yves Payet sur le site web de la sculptrice Valem.



Griot

Je souhaite la réutiliser pour faire des affiches pour mon association de musique, que dois-je faire ?

- Demander l'autorisation à la sculptrice.
- Demander l'autorisation au photographe.

Solution n°4

[exercice p. 7]

À partir de quelle année sera-t-il possible de diffuser la chanson *Orly* (1977) de Jacques Brel (1929-1978) sans devoir s'acquitter de droits d'exploitation (sachant que Jacques Brel est de nationalité belge) ?



Jacques Brel (1962)

- Q La durée des droits d'auteur est harmonisée depuis 1993 au sein de l'Union européenne à 70 ans après la mort de l'auteur.

Jacques Brel étant mort en 1978, ses œuvres s'élèveront dans le domaine public le 1er janvier suivant le 70ème anniversaire de sa mort.

Solution n°5

[exercice p. 8]

Pour quelles actions suivantes peut-on faire valoir une exception au droit d'auteur ?

- La diffusion lors d'un repas de famille du film *Festen* enregistré lors de sa dernière diffusion télévisuelle.
La diffusion du film Festen peut se faire dans le cadre familial. L'enregistrement s'est fait via un appareil, dont une partie du prix de vente a été reversé à la création (droit à la copie privée).
« Lorsque l'œuvre a été divulguée, l'auteur ne peut interdire les représentations privées et gratuites effectuées exclusivement dans un cercle de famille. » (Article L. 122-5 CPI)
- La réédition de l'intégrale des textes de Platon au format Epub, vendue à prix libre.
Les textes de Platon sont dans le domaine public, ses droits patrimoniaux sont épuisés.
Attention : si on s'appuie sur des éditions commentées ou des traductions, de nouveaux droits d'auteurs entrent en jeu !
- La lecture audio de *La Vie devant soi* (1975) de Romain Gary (1914-1980) diffusée gratuitement sur le site lecture-audio.fr².
Le texte est soumis au droit d'auteur, il n'est pas possible de la rediffuser sans accord avec les ayants-droits, même gratuitement.
- Un recueil de citations du *Tribunal des flagrants délires* de Pierre Desproges (1939-1988) diffusé entre 1980 et 1983 à la radio, dans le cadre d'un mémoire de recherche sur le rire.
La citation est autorisée dans un cadre de recherche, en nommant l'auteur et la source, et sans dépasser un certain volume de copie.
« Lorsque l'œuvre a été divulguée, l'auteur ne peut interdire, sous réserve que soient indiqués le nom de l'auteur et la source, les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées. » (Article 122-5 CPI)
- La diffusion d'extraits du film *2001, l'Odyssée de l'espace* (1968) dans le cadre d'un cours sur l'Intelligence Artificielle dans un amphithéâtre de l'Université de Technologie de Compiègne.
On peut ici faire valoir l'exception pédagogique.
- Un extrait de la première minute de *The Wall* (1979) des Pink Floyd pour illustrer un article de blog sur l'éducation au XXIe siècle.
Ici, on ne peut pas activer l'exception pédagogique car le contenu est diffusé sur le Web, il n'est donc pas réservé à un public d'apprenants dans un contexte ciblé ; et une minute sera considéré comme trop long pour être une citation.

Solution n°6

[exercice p. 9]

Complétez cette affirmation avec le terme correct :

Est également un délit de **contrefaçon** la violation de l'un des droits de l'auteur d'un logiciel définis à l'article L. 122-6.

² <http://lecture-audio.fr/>

Crédits des ressources



Griot p. 11, 6
<http://valem.fr>

Jacques Brel (1962) p. 11, 7
Attribution - Partage dans les Mêmes Conditions - Par Jac. de Nijs / Anefo — commons.wikimedia.org³

³. <https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=36681595>